

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 8 Mars 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. Bernard Guelhes, Claude Michel, Vincent Martinez, Lounissa Rafik, Ajjani Rachid, Ajjani Hicham.

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL Alan.

Reçus : MM. BELABBACI Mohamed, Emile ROUIRE, BEN MALEM Mohamed, EL ALI Hamza, SIBGUI Ayoub, BOUDIUAN Saïd, BOURAKBA Jaouad.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons le décès de Monsieur Richard MUNZINGER,

Je voudrai rendre hommage de la part de la commission des arbitres du District Grand Vaucluse à ce grand serviteur de l'arbitrage, et présenter nos condoléances à sa famille,

Richard tu avais une grande passion pour l'arbitrage, tu as exercé cette noble fonction en Rhône Alpes et en Alsace pendant de longues années avant de nous rejoindre à la commission, depuis six ans, tu étais un observateur avisé et apprécié de tous.

Ta présence et ta bougonnerie naturel ont animé au fils des mardis la commission, tu vas nous manquer.

Tu as été présent, assidu et tu as occupé plusieurs fonctions au sein de la commission : je ne t'ai pas assez dit "merci", mais j'ai appris à t'apprécier en deux ans pendant lesquelles nous avons travaillé ensemble.

Vas en paix loin des tourments de notre monde actuel, garde un œil sur les arbitres du District Grand Vaucluse de là où tu seras.

John SMITH

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N' oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **SPC GADAGNIEN** félicitations transmises aux arbitres des matchs du 26 et 27 février 2022
- **COMETE S. SARRIANS** dans la mesure du possible
- **FC CHEVAL-BLANC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **FC CHEVAL-BLANC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES** félicitations transmises
- **ACS MORIERES LES AVIGNON** certificat reçu
- **US SERROISE CARPENTRAS** merci pour votre courrier, félicitations transmises
- **AVS CAMARETOIS** félicitations transmises
- **NYONS FC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** courrier transmis
- **SO VELLERONNAIS** félicitations transmises
- **FC DENTELLES ET TRAVAILLAN** M. Khamouss Abdel vous remercie pour votre accueil
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** nous avons pris note de votre courriel

ARBITRES

- **M. BEN MALEM Mohamed** notes de frais transmises
- **M. KARA ALI Abess** l'entente St Jean du Grès vous félicite pour votre arbitrage et votre écoute lors de votre échange avec son président
- **M. DGHOUGHI Hicham** US Serroise Carpentras vous félicite pour votre arbitrage
- **Messieurs SAHBI Jamal, BOUAITA Samir, DEABJI Ilias** le club AVS Camaretois vous félicite pour votre arbitrage
- **M. TABICH Omar** le club SO Velleronnais vous félicite pour votre arbitrage
- **M. SECIU Cristian Alin** bien reçu votre justificatif professionnel
- **M. ABDELHAK Mohamed** note de frais transmise
- **M. ALVES Tony** note de frais transmise
- **M. MERZOUG Adnane** copie lettre de démission envoyée à votre club référent reçu
- **M. FATNASSI Balir** bien reçu votre justificatif professionnel
- **M. PALISSE Julien** dans la mesure du possible
- **M. AUBERT Adrien** note de frais transmise
- **M. MORCHE Clément** contactez les désignations
- **M. MERZOUG Adnane** bien reçu votre certificat médical, eu égard à votre certificat, nous ne pourrons pas vous désigner avant le 05 avril, sauf certificat de reprise
- **M. ZAIM Rachid** erreur administrative
- **M. CHANCHOU Nicolas** bien reçu votre courrier
- **M. EZKIYOUH Mohamed** attestation à la formation défibrillateur reçu, à venir retirer à la CA un mardi de votre choix
- **M. KHAMOUSS Abdel** remerciements transmis
- **M. NAAMANI Samir** certificat vaccination reçu
- **M. EL ALI Hamza** la CA a fait le nécessaire
- **M. AOULAD Ahmed** note de frais transmises
- **Mme CHOPIN Corinne** envoyez votre rapport pour le match du samedi 05 mars U15 filles poule promotion
- **Messieurs ALLAMI Aissam, MASSASSI Adil, AARAB Moumène, MARC Antoine, BEN AISSA Akim, DJELASSI Sofian, BENMOUFFOK Djelloul** le SPC Gadagnien vous remercie pour votre arbitrage
- **M. SAHKI Rayan** la CA vous invite un mardi de votre choix à partir de 18h30

EN ATTENTE DE JUSTIFICATIFS :

- **M. BENALI Imran** justificatif pour votre absence aux matchs du 05/03 et 06/03
- **M. SECIU Cristian Alin** justificatif en date du 13/03
- **M. BEN THABET Mehdi** justificatif en date du 12/03
- **M. ALVES Tony** justificatif en date du 05/03 au 02/07
- **M. MORCHE Clément** justificatif en date du 12/03
- **M. HOUMADI Moussa** justificatif en date du 12/03
- **M. DUBOC Pierre** justificatif en date du 11/03 au 14/03
- **M. DHEM Otmane** justificatif en date du 11/03 au 14/03

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearguments.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- M. MERZOUG Adnane du 12/03/2022 au 20/03/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 24/04/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 05/05/2022
- M. TABICH Omar du 30/03/2022 au 10/04/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 13/03/2022
- M. LAURENT Adrien du 13/04/2022 au 18/04/2022
- M. VAROQUEAUX Gabriel du 20/03/2022
- M. BOUDIUAN Saïd du 26/03/2022 au 27/03/2022
- M. GARCHI Ouadi du 26/03/2022 au 27/03/2022
- M. BEN THABET Mehdi du 12/03/2022
- M. CHFIRA Norddine du 21/05/2022 au 29/05/2022
- M. ALVES Tony du 05/03/2022 au 02/07/2022 (samedi)
- M. SAHBI jamal du 30/03/2022 au 10/04/2022 (dimanche)
- M. MORCHE Clément du 12/03/2022
- M. HOUMADI Moussa du 12/03/2022 (samedi)
- M. DUBOC Pierre du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. BEN AISSA Akim du 26/03/2022
- M. CHANCHOU Nicolas du 20/03/2022
- M. BELABBACI Mohamed du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. PIERRE Jacques du 27/03/2022
- M. DHEM Otmane du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. TOSELLO Hugo du 18/03/2022 au 20/03/2022
- M. ZENASNI ramdan du 18/03/2022 au 21/03/2022
- M. YAMLOUNI Noaaman du 12/03/2022
- M. EL OUARYAGHLY Soufian du 12/03/2022
- M. BAGHOU Tarik du 19/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 12/03/2022 au 13/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 19/03/2022 au 20/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 26/03/2022 au 27/03/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55